



# LETTRE DU MAIRE

**Christophe Ferrari**

Maire de Pont de Claix  
Président de Grenoble-Alpes Métropole

## Énergie : agissons ensemble !

### Chères Pontoises, chers Pontois,

La crise internationale provoquée par la guerre en Ukraine s'inscrit dans la durée et fait suite à une crise sanitaire qui a perturbé nos chaînes de maintenance et de production. À cette situation s'ajoutent des difficultés conjoncturelles dans la production d'énergie. C'est dans ce contexte que s'installe de plus en plus fortement la perspective d'une crise énergétique inédite, et d'un risque de rupture des approvisionnements.

**Cela se traduit dès à présent par l'augmentation du coût de l'énergie.** Dans notre commune, le surcoût en la matière est estimé à 100 000 € pour l'année en cours.

**Une solution s'impose : réduire collectivement nos consommations d'énergie.** L'État a fixé le cap d'une diminution de 10 % de la consommation courante, afin de réduire à la fois nos dépenses, ainsi que notre dépendance énergétique vis-à-vis des puissances extérieures. Vous-mêmes, confrontés à ces augmentations, recherchez déjà le meilleur moyen de réduire votre facture énergétique.

**La Ville de Pont de Claix prend sa part et s'engage dans la mise en place d'un plan de sobriété,** qui sera effectif dès le 7 novembre et nécessitera l'implication de tous. Il portera sur les domaines qui consomment le plus.

- **La température des bâtiments publics sera abaissée de 1°C en moyenne,** permettant de diminuer de 7 % environ la consommation d'énergie. Nous nous conformerons ainsi au cadre réglementaire. Les périodes de chauffe seront également adaptées. Ces mesures concerneront en priorité les bâtiments administratifs, les enceintes sportives et les écoles, afin de préserver les bâtiments accueillant les personnes les plus fragiles, comme l'Ehpad Irène Joliot-Curie et les structures d'accueil du jeune enfant. L'économie pourra aller jusqu'à 10 % sur la saison de chauffage, pour un impact financier de plus de 40 000 €.

### EXEMPLES DE TEMPÉRATURES DE CHAUFFE DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS

BÂTIMENTS	T° 2021		T° RÉGLE- MENTAIRES	T° 2022
ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES	20°	-1°	19°	19°
LOCAUX ADMINISTRATIFS ET ASSOCIATIFS	21°	-2°	19°	19°
GYMNASES (SPORTS COLLECTIFS)	16°	-2°	14°	14°
GYMNASES (YOGA, GYM...)	20°	-2°	18°	18°
FLOTTIBULLE (HALL ET VESTIAIRES)	25°	-2°	23°	23°



- **L'occupation des bâtiments sera également rationalisée.** L'objectif est de réduire l'utilisation des équipements les plus énergivores en regroupant lorsque c'est possible les activités sur certains sites. En parallèle, une démarche de rationalisation du ramassage scolaire est en cours de définition afin de limiter les dépenses de carburant de la régie de transport de la Ville.

- **Enfin, l'éclairage public sera éteint entre minuit et cinq heures du matin** sur l'ensemble de la commune, excepté sur le cours Saint-André, afin de conserver une continuité d'éclairage sur cet axe en cohérence avec les communes d'Échirolles et Grenoble. Les lumières le long de l'axe du tramway resteront allumées. Cette action permettra de réduire jusqu'à 45 % la facture de la Ville en la matière.

Si ces mesures sont indispensables, **elles doivent être accompagnées d'une réflexion à plus long terme. La commune est déjà engagée dans des investissements vertueux du point de vue énergétique**, comme ceux réalisés au Centre aquatique Flottibulle. Ils ont permis de diviser par deux sa consommation annuelle d'eau et de réduire de plus de 25 % sa consommation d'électricité.

Plus largement, la Ville définit en ce moment son nouveau Schéma directeur de l'immobilier et de l'énergie (SDIE) qui alliera rénovation de certains bâtiments publics et réduction de la dépense énergétique, notamment par une meilleure isolation. Enfin, la mise en route de la nouvelle chaufferie bois cet hiver à destination des équipements du sud de la commune permettra un apport en énergie moins coûteux et plus écologique. Avec les raccordements prévus, la part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique de la Ville s'élèvera à 70 %.

S'ils concernent les infrastructures de la Ville, **ces investissements sont aussi réalisables dans les copropriétés et les maisons individuelles. De nombreuses aides existent pour financer une partie de vos travaux** de rénovation énergétique (le dispositif Mur|Mur) ou le changement de vos appareils de chauffage (la prime Air Bois). Les élus se tiennent à votre disposition pour vous les présenter.

J'ai conscience que la crise énergétique que nous allons traverser posera pour certains des difficultés. Si vous subissez des coûts trop importants et faites face à des factures trop élevées, le CCAS est là pour vous accompagner et vous aider à trouver des solutions. Je vous renvoie également vers notre partenaire : l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) via son espace Info énergie ([www.infoenergie38.org](http://www.infoenergie38.org)) qui apporte des conseils personnalisés.

Certains gestes peuvent vous permettre de réaliser des économies, je vous invite à les adopter cet hiver.

Je me tiens également à votre disposition lors de mes temps de permanences pour vous écouter et prévenir les difficultés que vous pourriez rencontrer. **J'en suis convaincu, c'est en affrontant collectivement le défi de la transition énergétique que nous parviendrons à le relever. Plus que jamais, il est nécessaire de faire œuvre de responsabilité collective et de sens du partage.** La Commune prend ses responsabilités en la matière et je n'ai aucun doute que vous comprendrez le sens de nos décisions.

En restant à votre écoute et à vos côtés.

**Christophe Ferrari**  
Maire de Pont de Claix  
Président de Grenoble-Alpes Métropole

*Bin Cordialement*

*Christophe Ferrari*